

PERSPECTIVES

Bulletin de l'AQDR Rosemont

Mars 2019



Table des matières

L'union fait la force !.....	1
Les aînés versus la Régie du logement	2
Activités récentes	3
Activités à venir	4
Page Facebook.....	4
Du nouveau au C.A.	4
Budget du Québec 2019-2020 : Les aînés sont devenus une priorité.....	5
Les 40 ans de l'AQDR-Rosemont.....	6

L'union fait la force !

Avec l'arrivée du printemps 2019, l'équipe de direction de l'AQDR Rosemont est heureuse et fière de vous présenter ce nouveau numéro du journal Perspectives, votre Bulletin de liaison, qui, avouons-le, s'était fait rare ces derniers mois. Vous y trouverez les dernières nouvelles sur votre organisation de défense des droits ainsi que sur les dossiers chauds de l'actualité locale et nationale.

Cette année, l'AQDR Rosemont célèbre son 40^{ième} anniversaire et pour souligner ce festif événement, l'organisme organise une soirée en compagnie du ténor Marc Hervieux. [Voir les détails page 4 et 6.](#)

Pourquoi cette soirée festive ? Parce qu'il est essentiel que l'AQDR Rosemont relance sa notoriété dans Rosemont-La-Petite-Patrie, auprès des partenaires et afin d'attirer de nouveaux et d'anciens membres. De nouveaux membres se sont ajoutés au conseil d'administration, des hommes et femmes enthousiastes qui ont le goût et l'énergie de servir les re-

traités et préretraités de la communauté.

Plusieurs résidences pour personnes retraitées ont été construites au cours des dernières années ; juste sur la rue Molson, le Réseau Sélection a construit (incluant Le Pélican), 852 unités pour retraités ! Et ça c'est sans compter les nouveaux centres sur Saint-Michel, entre autres. Nous devons être présents et nous faire connaître des nouveaux arrivants



du quartier. Ils sont nombreux ces aînés qui ont délaissé leur petite maison de banlieue pour venir s'installer dans notre arrondissement afin d'y trouver une meilleure qualité de vie et se rapprocher des services.

La population des aînés est donc en pleine croissance dans Rosemont-La Petite-Patrie et nous avons la conviction qu'une AQDR forte contribuera efficacement au respect et à la défense de leurs droits. Parlez-en à vos amis, et n'oublions pas que...

L'UNION FAIT LA FORCE !

Les aînés versus la Régie du logement

La Régie du logement existe depuis 30 ans. Elle tire son origine du *Livre blanc sur les relations entre locateurs et locataires*, que le gouvernement de René Lévesque a publié en décembre 1977 en vue de la création de la Régie du logement. Celui-ci disait : « Quelles que soient les conditions de vie des groupes ou des individus, le logement représente pour tous un bien essentiel au maintien de la vie. »

Deux ans plus tard, en 1979, le gouvernement du PQ présentait son projet de loi 107, intitulé Loi instituant la Régie du logement et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives. Auparavant, les locataires n'avaient que le Code civil pour se protéger de certains propriétaires à l'appétit vorace. Autant dire qu'ils étaient presque sans défense.

La création de la Régie du logement fut donc, à cette époque, un projet de loi progressiste et un pas de géant pour la défense des droits des locataires. Mais les choses ont bien changé depuis.

Entre 1971 et 2016, [le taux de propriété est passé de 47% à 61%](#) ⁽¹⁾ au Québec. Beaucoup de baby-boomers ont donc accédé à la propriété. Cependant, nous assistons actuellement au Québec à une transformation radicale. Les aînés, propriétaires de leur maison, plus souvent qu'autrement en banlieue, étant de moins en moins capable d'entretenir une propriété, décident de la vendre pour redevenir locataires, en ville, dans une résidence privée pour aînés.

Ces milliers de retraités sont donc devenus une manne pour des promoteurs immobiliers qui se lancent dans la construction et la gestion de résidences privées, des complexes qui

comportent parfois des centaines de logements.

Ces nouveaux locataires, souvent âgés de plus de 70 ans, parfois fragilisés, parfois en mauvaise santé ou à mobilité réduite, se retrouvent donc seuls, face à des chevaliers d'industries qui ont flairé la bonne affaire et ont fait des plans pour exploiter ce filon afin d'en siphonner le maximum de profit.

Toutes ces résidences qui poussent comme des champignons sont exemptées de la fixation du loyer par la Régie du logement tant qu'elles ont été construites depuis 5 ans ou moins.

Ces locataires sont sans défense quand le propriétaire décide d'augmenter ses prix pour le loyer, mais aussi pour les repas, les soins de santé, les loisirs, la sécurité, ou pour couper dans tous et chacun de ces services, sans mentionner que parfois, il ne respecte pas même pas ses engagements pourtant consignés par écrit dans un bail. Pouvez-vous imaginer comment une personne de 84 ans se sent quand elle doit, annuellement, se présenter seule, pour négocier son loyer et le coût de ces services avec un représentant d'un multimillionnaire assisté d'une équipe d'avocats à son service ?

Et lorsque cette personne est victime de maltraitance financière, non pas par un membre de sa famille ou par des « amis », mais bien par l'administrateur lui-même qui commet des « erreurs » en pigeant directement dans son compte de banque, pensez-vous que cette personne aînée va avoir l'énergie et la ténacité nécessaire pour vaincre la peur et aller ouvrir un dossier à la Régie du logement sachant très bien que les résultats peuvent prendre quatre ans avant d'arriver ?

Tandis que la Régie du logement est sous la responsabilité du ministère des Affaires muni-

cipales, les résidences privées pour aînés sont, elles, toutes certifiées par le ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec qui a règlementé chacun des aspects mentionnés plus haut.

Le 12 mars dernier, La Presse annonçait que le gouvernement Legault a l'intention d'entreprendre prochainement une réforme de la Régie du logement ⁽²⁾ et la ministre Marguerite Blais a déclaré « Je ne suis pas capable. Je suis allergique aux mauvais traitements faits aux aînés ».

Le contexte est donc favorable et l'AQDR Rosemont a l'intention de continuer à travailler sur ce dossier avec le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

Évidemment et malheureusement, il y a aussi des cas de maltraitance financière, physique et psychologique dans les OSBL d'habitation pour aînés, dans les CHSLD et les ressources intermédiaires. C'est pourquoi l'AQDR Rosemont veut entreprendre une Étude de la pertinence et la faisabilité de la création d'une Régie pour les aînés qui pourrait règlementer les aspects financiers de leurs conditions de vie.

Si vous avez de la disponibilité pour travailler sur ce dossier, nous lançons un appel aux bénévoles : 514-725-0183.

⁽¹⁾ https://www.fciq.ca/pdf/mot_economiste/369_me_112017.pdf

⁽²⁾ <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201903/12/01-5218029-quebec-deposera-une-reforme-de-la-regie-du-logement.php>

⁽³⁾ <https://www.journaldemontreal.com/marguerite-blais-est-allergique-aux-mauvais-traitements-faits-aux-aines>

Activités récentes

Lundi 4 mars 2019

13 h 30 à 15 h 00, salle Reine Legros

Thème : Hausse de loyer 2019 : connaître ses droits et ses recours.

Conférencier : Philippe Desmarais.



Organisée conjointement avec le Comité Logement Rosemont.



Lundi, 18 mars 2019

13 h 30 à 15 h 00, salle Cécile St Jean

Thème : Maltraitance financière : comment se prémunir légalement?

Conférencière : Maître Hélène Guay, Avocate.



Activités à venir

Pour participer aux activités, nous vous invitons à vous inscrire avant, au 514-725-0183.

Si, en plus, vous avez envie de faire du bénévolat, contactez-nous au même numéro.

Lundi, 8 avril 2019



13 h 30 à 15 h 00, salle Cécile St Jean

Thème : Enjeux légaux reliés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées.

Organisée conjointement avec ALPAR, l'Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite.



Samedi, 18 mai 2019

40ÈME ANNIVERSAIRE DE L'AQDR ROSEMONT

Marc Hervieux en spectacle Piano-Voix

17h30 cocktail

19h30 Spectacle

Membre : 50\$

Non-membre : 60\$

Soutien : 100\$

Billets en vente au bureau de l'AQDR au 5350, rue Lafond, Montréal (Québec) H1X 2X2

Téléphone : 514-725-0183

Courriel : info@aqdrrosemont.org

Pour acheter vos billets par Internet :

Lepointdevente.com

Vendredi, 24 mai 2019

14h à 15 h 30, salle Cécile St Jean

Thème : Directives médicales anticipées : de quoi parle-t-on?

Page Facebook

Depuis le mois de février, l'AQDR Rosemont s'est redonné une [page Facebook](#). Considérant l'importance que prennent les médias sociaux chez les aînés, Facebook est un outil d'information qui devient indispensable. Pour ceux qui ont un compte Facebook vous n'avez qu'à taper AQDR Rosemont. Cliquer sur J'aime pour recevoir les notifications.

Nous avons aussi créé un Évènement Facebook pour annoncer le [spectacle du 40^e anniversaire](#).

Du nouveau au C.A.

À la réunion du 11 février dernier, trois nouveaux membres bénévoles ont été cooptés au Conseil d'administration de l'AQDR Rosemont. Il s'agit d'Anne-Marie DesRoches (administratrice), de Gilles Rivest (trésorier) et de Rhéal Mathieu (secrétaire).

Floriane Abguéguen, une résidente du quartier, a aussi été recrutée pour combler le poste de coordonnatrice de projets. Elle détient une maîtrise en management et en psychologie. Depuis



Floriane Abguéguen

quatre ans, elle siège sur le CA de Bouffes-Action Rosemont. Elle a aussi été directrice du secteur enfance et famille et directrice du développement de l'enfant aux garderies du YMCA du Parc et d'Ubisoft.

Budget du Québec 2019-2020 : Les aînés sont devenus une priorité

Communiqué de presse DE L'AQDR Nationale, 21 mars 2019

QUÉBEC, le 21 mars 2019 — L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) accueille favorablement un budget qui semble être à l'écoute des citoyens.

Au cours de la dernière élection, la CAQ a affirmé à de nombreuses reprises être le parti politique qui représente les aînés québécois : maison des aînés, aide pour les proches aidants, amélioration des soins de santé et lutte contre la maltraitance font partie des nombreuses promesses de la CAQ en période électorale. Aujourd'hui, à l'annonce du budget, l'heure est au bilan.

Le gouvernement a annoncé 280 millions supplémentaires pour les soins à domicile. Nous verrons comment cet argent sera utilisé pour combler le manque criant de services dans les communautés. Toutefois, comme nous le mentionnons dans notre Cahier des revendications 2017-2020, nous espérons que ce montant sera redistribué équitablement dans les régions. Il est également nécessaire de mentionner l'importance de protéger le financement public afin de s'assurer que l'argent est véritablement dédié aux soins et aux services à domicile. Nous devons également nous questionner sur les montants alloués à l'achat d'équipement et l'embauche de préposés aux bénéficiaires.

« Nous sommes heureux de constater que le gouvernement comprend l'importance du maintien à domicile, toutefois, il est primordial d'assurer que tous les services soient accessibles, peu importe la région », a mentionné Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

L'AQDR est rassurée de constater l'influence de la ministre des aînés, madame Marguerite Blais, se refléter dans la décision du présent budget, entre autres la somme de 21 millions pour les proches aidants. Il est grand temps de leur apporter la reconnaissance méritée et l'appui nécessaire. Toutefois, nous devons attendre la politique nationale sur les proches aidants qui nous apportera plus de détails sur l'utilisation de cette somme.

Pour ce qui est des CHSLD, le gouvernement annonce un ajout de 900 lits afin de répondre aux besoins criants en hébergement pour les aînés. L'AQDR a tout de même des inquiétudes. Pour que ces 900 lits soient adéquats, ils doivent être accompagnés de service, de préposé qualifié, de ressource et d'équipement. Également, nous accueillons favorablement l'ajout de 2,5 milliards sur 5 ans pour rénover les infrastructures vétustes. De plus, le gouvernement a annoncé la création de trente (30) maisons des aînés pour 2022-2023. Nous considérons que cela représente des améliorations pour le bien-être des aînés hébergés.

En autre lieu, l'AQDR est satisfaite de constater l'augmentation du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à faible revenu afin de les encourager à conserver leur emploi.

Nous pensons que cette mesure permettra de réduire le fardeau fiscal de certains aînés. La décision du gouvernement s'ajoute à l'augmentation de l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti annoncé par le fédéral mardi dernier. Bien sûr, il est primordial de considérer cette aide, non pas comme une solution permanente au manque de main-d'œuvre, mais bien comme un soutien apporté aux aînés désirant rester sur le marché du travail.

De plus, en dépit de leur sous-financement chronique, il n'y a pas de nouvelles ressources financières suffisantes pour de nombreux organismes d'action communautaire autonome, ainsi que pour les organismes en défense collective des droits travaillant à la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Rappelons que de nombreux citoyens se tournent vers ces ressources communautaires afin d'obtenir de l'aide et du soutien afin de faire respecter leurs droits.

À propos de l'AQDR :

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes âgées retraitées et préretraitées. Elle compte près de 25 000 membres regroupés en 42 sections locales.

— 30 —

Les 40 ans de l'AQDR-Rosemont

Un cocktail et un spectacle de Marc HERVIEUX pour célébrer !

Cette année, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) – section Rosemont – célèbre son quarantième anniversaire. Pour souligner ce festif événement, l'organisme prépare une soirée en compagnie du ténor Marc Hervieux. Cocktail et spectacle seront offerts aux membres de l'association ainsi qu'au grand public.



Le spectacle se déroulera le 18 mai prochain, à la salle du Collège Jean-Eudes de Rosemont. Les invités sont attendus pour 17h30 pour le cocktail de bienvenue, tandis que le spectacle aura lieu à 19 h 30.

Billets en vente sur lepointdevente.com ou à l'AQDR Rosemont au : 514-725-0183